

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SpineGuard

Société Anonyme

au capital de 1 366 805 €

10, Cours Louis Lumière
94300 Vincennes

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile de France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires de la société SpineGuard,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SpineGuard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 17 « continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 7 « Titres de participation, créances rattachées et créances commerciales » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Le fonds de commerce est évalué sur la base de sa valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 « Fonds commercial » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Olivier Bochet
Associé

I. Comptes sociaux de la Société SpineGuard pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

	31/12/2018			31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	226 455	2 766 917	2 993 372	3 405 243
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		288 721	288 721	355 301
Chiffre d'affaires net	226 455	3 055 638	3 282 093	3 760 544
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				10 000
Reprises sur provisions et transfert de charges			331 793	28 138
Autres produits			93 793	20 139
			3 707 679	3 818 821
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			993 544	771 334
Variation de stocks			- 60 910	186 818
Achat de matières premières et autres approvisionnements			59 463	194 478
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			2 352 420	2 649 954
Impôts, taxes et versements assimilés			42 525	60 525
Salaires et traitements			645 655	1 025 902
Charges sociales			382 034	532 996
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			403 050	361 757
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 515	1 610
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 433	226 015
Autres charges			409 160	144 796
			5 241 889	6 156 185
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 534 211	- 2 337 364
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 495	451
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			223 366	18 769
Différences positives de change				3 154
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				539
			231 861	22 913
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			937 065	597 322
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			57 340	16 301
			994 405	613 622
RESULTAT FINANCIER			- 762 543	- 590 710
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			- 2 296 754	- 2 928 073

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 380	
Sur opérations en capital	104	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	10 484	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	18 750	25 900
Sur opérations en capital	2 125	375 188
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	20 875	401 088
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 10 391	- 401 088
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 190 950	- 205 823
Total des produits	3 950 024	3 841 734
Total des charges	6 066 219	6 965 072
BENEFICE OU PERTE	- 2 116 195	- 3 123 339
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.	10 380	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		- 5 764
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	7 169	7 748

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 138 758	923 203	215 555	356 355
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	1 031 510	513 216	518 294	570 844
Fonds commercial (1)	3 082 055		3 082 055	3 082 055
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	230 429	227 343	3 086	11 642
Autres immobilisations corporelles	172 181	99 564	72 618	89 496
Immobilisations corporelles en cours	27 791		27 791	5 200
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	11 414 373	2 500 000	8 914 373	8 914 373
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	20 913		20 913	59 865
Prêts				
Autres immobilisations financières	106 598		106 598	106 142
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 224 608	4 263 326	12 961 282	13 195 971
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	542 788	9 515	533 273	481 877
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 418 208	15 228	2 402 980	3 321 682
Autres créances	361 369		361 369	339 339
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	425 205		425 205	553 955
Charges constatées d'avance (3)	220 823		220 823	180 374
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 968 393	24 743	3 943 651	4 877 228
Frais d'émission d'emprunt à étaler	245 937		245 937	159 619
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				223 366
TOTAL GENERAL	21 438 939	4 288 069	17 150 870	18 456 184
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1.366.805 €)	1 366 805	1 144 577
Primes d'émission, de fusion, d'apport	28 320 779	26 856 076
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	21 669	20 136
- Autres Réserves		
Report à nouveau	- 18 457 280	- 15 333 942
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 2 116 194	- 3 123 339
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 135 778	9 563 509
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		223 366
Provisions pour charges	48 249	53 770
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 249	277 136
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	380 000	
Autres emprunts obligataires	4 500 000	4 605 897
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 350 984	1 501 855
Emprunts et dettes financières (3)	280 413	1 106 482
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 097 514	986 971
Dettes fiscales et sociales	236 989	324 152
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 753	27 715
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 892 653	8 553 073
Ecarts de conversion Passif	74 190	62 466
TOTAL GENERAL	17 150 870	18 456 184
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 240 459	4 442 926
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 652 194	4 110 147
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	984	1 855
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à San Francisco, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 70.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 14 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009.

La Société s'est introduite sur le marché Alternext d'Euronext à Paris le 26 avril 2013.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 17 150 870 € et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 116 194 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes sociaux annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13 mars 2019 par le Conseil d'administration.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français et des Règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Frais de recherche et développement : 5ans

Brevets 20 ans

Logiciels 1 - 3 ans

Sets d'instruments réutilisables : 2 ans

Installation Agencement et Aménagement Divers : 2 - 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

L'état de variation des immobilisations et des amortissements s'établit comme suit :

CADRE A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
En Euros			Révaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 186 854		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	4 113 566		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		225 229		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		90 322		
Installations générales, agencements et aménagements divers		-		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		86 257		5 516
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		5 200		27 791
Avances et acomptes				
	Total III	407 010		33 307
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		11 414 373		
Autres titres immobilisés		59 865		117 981
Prêts et autres immobilisations financières		106 142		456
	Total IV	11 580 380		118 437
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		17 287 811		151 745

CADRE B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	(I)		48 096	1 138 758	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			4 113 566	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag. constructions		5 200		230 429	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				90 322	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier			9 915	81 859	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		- 5 200		27 791	
Avances et acomptes					
	Total III		9 916	430 401	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				11 414 373	
Autres titres immobilisés			156 933	20 912	
Prêts et autres immobilisations financières				106 598	
	Total IV		156 933	11 541 884	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			214 945	17 224 610	

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Total I	830 499	126 665	33 961	923 203
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	460 666	52 550		513 216
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	213 587	13 756		227 343
Installations générales, agencements et aménagements divers	25 215	9 032		34 247
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 869	13 362	9 915	65 317
Emballages récupérables et divers				
Total III	300 672	36 151	9 915	326 908
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 591 837	215 366	43 876	1 763 327

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

La Société a conclu, le 25 avril 2013 un contrat de liquidité avec un établissement financier.

En avril 2015, la Société a transféré ce contrat de liquidité conclu initialement avec la Banque Gilbert Dupont vers la société Invest Securities, puis vers la société Tradition Securities And Futures (TSAF) à compter du 1^{er} novembre 2017. Le contrat se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2018, 27 230 de ses propres actions, représentant 0,40% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 50 861 actions au cours moyen de 2,1595 Euros
- Vente de 41 431 actions au cours moyen de 2,2059 Euros

NOTE 2 : FONDS COMMERCIAL

Le 6 avril 2009, les sociétés SPINEVISION SAS (le cédant) et SpineGuard SA (l'acquéreur) ont conclu un contrat de cession de fonds de commerce portant sur tous les actifs & passifs affectés aux produits Pediguard du cédant. Le fonds de commerce est évalué à son coût d'acquisition. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de valeur, si du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, sa valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue de l'actif testé. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Le fonds de commerce (valeur au 31 décembre 2018 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2018, identiques à celles utilisées en 2016, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard® ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw») et des PediGuard Threaded (taraud) dotée de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2018, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

NOTE 3 : CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Un crédit d'impôt recherche a été calculé au titre de l'exercice pour un montant de 190 949 euros.

NOTE 4 : FRAIS DE RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet Miniaturisation ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 148 337€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet EMG Sheath ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 48 096€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet PediGuard Threaded ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 404 602€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet New PCBA (nouvelle carte électronique) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 103 641€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

NOTE 5 : STOCKS

Les stocks sont valorisés au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 6 : CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	106 598		106 598
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	15 228	15 228	
Autres créances clients	2 402 981	2 402 981	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	199 037	199 037	
Taxe sur la valeur ajoutée	152 782	152 782	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	3 214	3 214	
Charges constatées d'avance	220 823	220 823	
Total	3 100 666	2 994 067	106 598

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	380 000	380 000		
Autres emprunts obligataires (1)	4 500 000	514 954	3 985 046	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	984	984		
- à plus d'un an à l'origine	1 350 000	375 000	975 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	280 413		280 413	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 097 514	1 097 514		
Personnel et comptes rattachés	80 314	80 314		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 586	141 586		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 089	15 089		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	46 753	46 753		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 892 653	2 652 194	5 240 459	

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice 4 880 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 4 830 897

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés -

Il n'existe pas de produits à recevoir au 31 décembre 2018.

Les charges constatées d'avance de 220 K€ sont principalement constituées :

- d'éléments nécessaires à la fabrication de produits PediGuard non réceptionnés ou non validés par la qualité à hauteur de : 149 K€.
- de frais relatifs aux congrès 2018 et frais de déplacements à hauteur de 14 K€ qui sont engagés très en amont des dates des congrès.

- c. de couts afférents à la location des locaux de Vincennes à hauteur de 29 K€
- d. de diverses prestations à hauteur de 28 K€.

Le détail des charges à payer est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	22 924	105 988
Total	22 924	105 988
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS A PAYER	984	1 855
Total	984	1 855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FACTURES NON PARVENUES	638 753	657 308
Total	638 753	657 308
Dettes fiscales et sociales		
DETTE PROV./CONGES PAYES	78 941	95 844
PROVISION BONUS		50 404
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	36 537	44 396
INT CC SPINEGUARD INC		27 842
CS SUR PROVISION BONUS		5 788
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	10 081	8 574
CHARGES A PAYER	14 542	28 559
Total	140 101	261 407
TOTAL GENERAL	802 762	1 026 558

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES ET CREANCES COMMERCIALES.

La Société détient 1 000 titres de la société SPINEGUARD Inc., soit 100% de son capital. La valeur unitaire de ces titres de participation est de 0,01 \$.

Au bilan, la valeur des titres est de 11 414 373 € inchangée par rapport au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, la Société détient sur sa filiale les créances suivantes :

Clients :	1 996 086.51 €	(2 285 519.05 USD)
Compte courant :	0.00 €	(0.00 USD)
Intérêts courus sur compte courant :	0.00 €	(0.00 USD)

Au 31 décembre 2018, elle affiche un chiffre d'affaires de 7 557 K\$ et résultat net positif de 236 K\$.

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur recouvrable qui tient compte entre autres de données de marchés disponibles notamment de « multiples » observés sur des transactions récentes au niveau d'acteurs opérant dans le même secteur d'activité que la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur recouvrable devient inférieure au coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2018, cette analyse a conduit la société à ne pas modifier la provision de 2 500 000 Euros constituée au 31 décembre 2015.

NOTE 8 : VALEURS MOBILIERES

La valeur est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur historique, une provision est constituée du montant de la différence.

NOTE 9 : OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur nominale, une provision est constituée du montant de la différence.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les créances et les dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultants de cette actualisation sont portés en "écart de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 1 366 805,20 euros. Il est divisé en 6 834 026 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2016	1 022 605		5 113 025		
Augmentation de capital	97 638	488 190	5 601 215	0,20	1 120 243
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	24 334	121 672	5 722 887	0,20	1 144 577
Au 31 décembre 2017	1 144 577		5 722 887		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	207 170	1 035 849	6 758 736	0,20	1 351 747
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	15 058	75 290	6 834 026	0,20	1 366 805
Au 31 décembre 2018	1 366 805		6 834 026		

NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au 31.12.2017	Augmentations	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	223 366		223 366	
Provisions pour pensions et obligations similaires	53 770	5 433	10 953	48 249
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total I	277 136	5 433	234 319	48 249
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	2 500 000			2 500 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours		9 515		9 515
Sur comptes clients	46 771	10 018	41 561	15 228
Autres dépréciations				
Total II	2 546 771	19 533	41 561	2 524 743
TOTAL GENERAL (I + II)	2 823 907	24 965	275 881	2 572 993
- d'exploitation		24 965	275 881	
Dont dotations et reprises : - financières				
- exceptionnelles				

NOTE 12 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt obligataire IPF Fund

Le 28 décembre 2015, la Société a signé un contrat obligataire non convertible avec la société IPF Fund permettant une levée de fonds potentielle de 6.200 K€, à la discrétion de la Société.

Emission de la tranche A de 3 000 K€ le 28 décembre 2015

Une première tranche d'une valeur totale de 3.000 K€ a été émise le 28 décembre 2015, assortie de 3 000 000 BSA. Il est cependant précisé que seuls 1 500 000 BSA deviennent exerçables et permettent en cas d'exercice l'émission de 44 584 actions à compter du tirage de la tranche (cf. caractéristiques des BSA).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echéancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 20 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en juin 2017 puis,
 - 150 000 € par trimestre en septembre et décembre 2017,
 - 300 000 € par trimestre de mars à décembre 2018,
 - 375 000 € par trimestre de mars à décembre 2019.

- Intérêts :
 - Paiement d'intérêts trimestriels au taux Euribor 3 mois assorti d'une marge de 8% annuel ;
 - Capitalisation annuelle d'intérêts « PIK » au taux annuel de 3%. Ces intérêts seront payés avec la dernière échéance de remboursement en capital.

Emission de la tranche B de 1 500 K€ le 30 juin 2016

Une deuxième tranche d'une valeur totale de 1.500 K€ a été émise le 30 juin 2016. A compter de l'émission de cette tranche, 750 000 BSA deviennent exerçables et permettent en cas d'exercice l'émission de 22 292 actions (*cf. caractéristiques des BSA*).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 20 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en décembre 2017 puis,
 - 75 000 € par trimestre en mars et juin 2018,
 - 150 000 € par trimestre de septembre 2018 à juin 2019,
 - 187 500 € par trimestre de septembre 2019 à juin 2020.
- Intérêts :
 - Paiement d'intérêts trimestriels au taux Euribor 3 mois assorti d'une marge de 7% annuel ;
 - Capitalisation annuelle d'intérêts « PIK » au taux annuel de 3%. Ces intérêts seront payés avec la dernière échéance de remboursement en capital.

Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 3 000 000
- Nombre maximum d'actions à émettre : 89 168
- Prix d'exercice : 4,71 €
- Conditions d'exercice :
 - 1 500 000 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 6 ans (44 584 actions à émettre),
 - 750 000 bons à la souscription de la tranche d'obligation B et durant une période de 6 ans (22 292 actions à émettre),
 - Les 750 000 bons à la souscription de tranche d'obligation C et durant une période de 6 ans (22 292 actions à émettre) sont caduques au 31 décembre 2017.

Ces emprunts obligataires (tranche A et B) ont fait l'objet d'un remboursement anticipé et sont totalement remboursé au 31 décembre 2018. La Société a encouru des frais de sortie de 199 856 € au cours de l'exercice.

Emprunt obligataire Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat obligataire non convertible avec les sociétés permettant une levée de fonds potentielle de 6.000 K€, à la discrétion de la Société.

Emission de la tranche 1 de 4 500 K€ le 26 septembre 2018

Une première tranche d'une valeur totale de 4.500 K€ a été émise le 26 septembre 2018, assortie de 284 092 BSA qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. *caractéristiques des BSA*).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 12 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en septembre 2019 puis,
 - 208 K€ par mois d'octobre 2019 à septembre 2021 inclus,
- Intérêts : Paiement d'intérêts mensuels au taux annuel de 9,95% ;

Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 284 092
- Nombre maximum d'actions à émettre : 284 092
- Prix d'exercice : 1,76 €
- Conditions d'exercice :
 - 284 092 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 10 ans (284 092 actions à émettre),

NOTE 13 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES.

Attributions de l'exercice clos au 31 décembre 2018

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2018, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 mai 2017, a attribué 54 549 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2018, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 mai 2017, a émis 1 777 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,25€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 3,18€ par action ordinaire, au profit d'un partenaire de la Société.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2018, a annulé ou constaté la caducité de 3 500 actions gratuites préalablement attribuées au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 14 mars 2018, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 mai 2017, a émis 15 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,22€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 2,81€ par action ordinaire, au profit de partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 11 juillet 2018, a annulé ou constaté la caducité de 13 250 actions gratuites préalablement attribuées au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 17 mai 2018, a autorisé l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires au profit de partenaires

financiers de la Société dans le cadre de la mise en place d'emprunts obligataires. Cette autorisation a donné l'émission le 25 septembre 2018, à l'émission de 100 bons de souscription ordinaires donnant chacun droit à la souscription de 2.841 actions ordinaire au prix de 1,76€ par action ordinaire.

Le Conseil d'administration du 18 septembre 2018, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 17 mai 2018, a émis 25 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,13€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 1,68€ par action ordinaire, au profit d'administrateurs de la Société.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2018, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 17 mai 2018, a émis 64 224 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,08€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 1,01€ par action ordinaire, au profit de partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2018 a également attribué 34 906 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2018, a annulé ou constaté le défaut de souscription de 10 000 bons de souscription d'actions ordinaires préalablement attribuées au profit de partenaires de la société.

Le Conseil d'administration du 02 janvier 2019, a annulé ou constaté la caducité de 9 750 actions gratuites préalablement attribuées au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 02 janvier 2019, a annulé ou constaté le défaut de souscription de 5 000 bons de souscription d'actions ordinaires préalablement attribuées au profit d'administrateurs de la Société.

La société a émis les plans d'options, d'actions gratuites et de BSA suivants :

Tableau synthétique des options de souscription d'actions et actions gratuites au 31 décembre 2018.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	31/12/2018	
6 avril 2009	Options	53 521			32 674	20 847	20 847
2 juillet 2009	Options	41 098			22 321	18 777	18 777
12 mai 2010	Options	0				0	0
12 janvier 2011	Options	4 841				4 841	4 841
12 mai 2011	Options	10 000				10 000	10 000
12 juillet 2011	Options	22 450				22 450	22 450
20 septembre 2011	Options	16 000				16 000	16 000
20 septembre 2011	Options	30 000				30 000	30 000
11 janvier 2012	Options	7 354				7 354	7 354
9 janvier 2013	Options	9 862			1 750	8 112	8 112
18 septembre 2013	Options	10 000				10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376				31 376	31 376
		236 502	0	0	56 745	179 757	179 757

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2017	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2018
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
21 novembre 2013	Actions gratuites	0				0
15 juillet 2014	Actions gratuites	0				0
11 mai 2016	Actions gratuites	19 000		19 000		0
11 mai 2016	Actions gratuites	6 469		6 469		0
23 mai 2017	Actions gratuites	26 500			16 750	9 750
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892		18 892		0
23 mai 2017	Actions gratuites	7 531		7 531		0
23 mai 2017	Actions gratuites	22 290		22 290		0
9 novembre 2017	Actions gratuites	20 000		20 000		0
30 janvier 2018	Actions gratuites		31 549			31 549
30 janvier 2018	Actions gratuites		23 000			23 000
15 novembre 2018	Actions gratuites		34 906			34 906
		120 682	89 455	94 182	16 750	99 205

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2018.

		Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2018
6 avril 2009	BSA - A	7 589				7 589	7 589
6 avril 2009	BSA - A	50 000				50 000	50 000
2 juillet 2009	BSA - A	42 635				42 635	42 635
12 mai 2010	BSA - A	20 089				20 089	20 089
7 juillet 2010	BSA - B	14 000				14 000	14 000
17 mars 2011	BSA - B	7 000				7 000	7 000
17 mars 2011	BSA - A	7 000				7 000	7 000
12 mai 2011	BSA - C	10 000				10 000	10 000
12 juillet 2011	BSA - B	2 500				2 500	2 500
20 septembre 2011	BSA - B	23 000				23 000	23 000
20 septembre 2011	BSA - A	6 000				6 000	6 000
20 septembre 2011	BSA - C	16 000				16 000	16 000
11 janvier 2012	BSA - A	1 000				1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	2 500				2 500	2 500
15 mars 2012	BSA - A	4 000				4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000				30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000				14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596				50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	70 000				70 000	70 000
21 novembre 2013	BSA - C	1 148				1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0				0	0
16 octobre 2014	BSA - B	17 500				17 500	17 500
22 mars 2016	BSA - A	21 985				21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500				17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	0	1 777			1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	0	5 000			5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A		20 000			20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A		50 224			50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B		14 000			14 000	14 000
		436 042	91 001	0	0	527 043	527 043

		Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2018
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000				60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000				3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	0	50			50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	0	50			50	142 050
		3 060 000	100	0	0	3 060 100	410 976

Note BSA :

Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B.

La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.

Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

NOTE 14 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Conseil d'administration est la suivante :

Rémunération des mandataires sociaux	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations brutes fixes versées	200 922	395 024
Rémunérations brutes variables versées		12 659
Avantages en nature		5 032
Jetons de présence	89 500	77 500
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	290 422	490 215
Paiements fondés sur des actions	67 787	98 997
TOTAL	358 208	589 212

Par ailleurs, la Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2018	31/12/2017
Contrat de consulting avec Maurice Bourlion		
Prestations de conseil en matière de design, de recherche et développement, de production à grande échelle des produits fabriqués par la Société ainsi qu'en matière de stratégie et de gestion de propriété intellectuelle de la Société	11 712	15 921
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion		
Conclu en Novembre 2006.		
Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	189 179	198 304
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion		
Conclu en 15 mars 2015	60 000	-
La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.		

NOTE 15 : INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements en conformité avec la recommandation 2003-R 01 du CNC sont les suivantes :

Application de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

HYPOTHESES	31/12/2018	31/12/2017
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	1,62%	1,45%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
	Moyen	Moyen
Rotation du personnel	(Turn-over moyen)	(Turn-over moyen)

A la clôture l'engagement comptabilisé dans les comptes de la société s'élève à 48 259 €.

L'effectif à la fin de l'exercice 2018 est de 10 personnes contre 11 au 31 décembre 2017.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Formation

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Covenants financiers

Du fait du remboursement anticipé du contrat d'emprunt obligataire IPF Fund, la Société n'a plus de covenants financier à respecter.

Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 21 décembre 2015, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit de la société IPF FUND I SICAV – SIF, l'octroi des sûretés suivantes :

- i. un acte de nantissement de soldes de comptes clients intitulé «Receivables Pledge Agreement», portant sur l'ensemble des soldes clients détenus par la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- ii. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Bank Account Pledge Agreement», portant sur l'ensemble des comptes bancaires détenus auprès de la banque de la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Nantissement de Propriété Intellectuelle» portant sur certaines marques et brevets détenus par la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iv. un acte de convention de gage sans dépossession intitulé «convention de gage sans dépossession» portant sur les stocks détenus par la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- v. un acte de nantissement intitulé «Pledge over the shares of SpineGuard Inc. », portant sur les titres de la filiale US de la Société, conclue entre la société SpineGuard Inc., filiale de la Société, la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ; et
- vi. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la société SpineGuard Inc., filiale de la Société, la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 23 décembre 2015.

Compte tenu du remboursement, par anticipation, le 25 septembre 2018 des emprunts obligataires conclus avec la société IPF Fund I SICAV SIF et de leur bonne fin, cette dernière a signé la totalité des mains levées correspondant à ces sûretés.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle» portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 17 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Bien que la société ait généré une perte de 2 334 K€ au titre de l'exercice 2018, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018, qui s'élève à 1 062 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2018 pour un montant de 191 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2019,
- de la mise en place, en octobre 2018, d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres de 3,0 M€ permettant le tirage de tranches de 200 K€ par mois entre novembre 2018 et février 2020 (soit 3 M€),
- et de la réussite d'une éventuelle opération de placement privé, de la mise en place de financements alternatifs.

NOTE 18 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2018 :

<i>2 février 2018</i>	Audit de renouvellement du marquage CE par le TUV Sud
<i>14 février 2018</i>	Adin Dental Implant Systems et sa filiale Confident Ltd. annoncent avoir franchi avec succès une étape clef de validation expérimentale de prototypes pour la chirurgie dentaire, fruits de leur collaboration avec SpineGuard annoncée en juillet 2017. Le groupe Adin développe, fabrique et commercialise des dispositifs médicaux innovants en implantologie dentaire dans plus de 60 pays.
<i>26-29 mars 2018</i>	Inspection de la Food & Drug Administration américaine (FDA) à Vincennes.
<i>18 avril 2018</i>	Le Pr. Yong QIU pratique la première chirurgie de déformation du dos en Chine en utilisant un PediGuard®.
<i>3 mai 2018</i>	Délivrance par l'Office des Brevets américain d'un deuxième brevet pour la technologie DSG® sur la « mesure de la qualité osseuse », en particulier la mesure de la progression de la fusion osseuse.
<i>14 juin 2018</i>	Publication par Adin Implant Systems et sa filiale ConfiDent ABC de la première étude préclinique dans le journal Clinical Implant Dentistry and Related Research, revue scientifique à comité de lecture parmi les premières mondiales en implantologie dentaire.
<i>Fin juin 2018</i>	Le cap des 160 chirurgies avec la vis intelligente DSG est franchi, les retours des utilisateurs sont très bons en termes de sécurité, vitesse et réduction de l'utilisation de l'imagerie par rayons X. La collecte des données cliniques est en cours en vue de la publication d'une étude.
<i>13 septembre 2018</i>	Sécurisation de financements à hauteur de 9,0 M€ par : La restructuration de la dette existante par une émission de deux tranches d'obligations non convertibles pour un total de 6,0 M€ auprès de Norgine Ventures et Harbert European Fund Advisors en remplacement de la société IPF Partners. La première tranche de 4,5 M€ a été souscrite le 10 septembre 2018, la seconde tranche sera exerçable sous conditions entre avril et septembre 2019.

	Le renouvellement de la ligne en fonds propres (OCAPI) avec la société Nice & Green à hauteur de 3,0 M€ sur 15 mois sans aucune émission de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) associés.
5 décembre 2018	Accord de partenariat pluriannuel avec Carnot Interfaces (<i>Sorbonne Université, Inserm, CNRS</i>) afin d'associer la technologie DSG à un robot chirurgical.
12 décembre 2018	Obtention du marquage CE pour les applications dentaires équipées de la technologie DSG et développées avec le Groupe Adin.

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Janvier 2019 : La Société a décidé le transfert de sa filiale américaine de San Francisco à Denver. Le projet est en cours d'exécution à la date du présent rapport.